



Résiliation de compte professionnel

Par **GLADIVERRO**, le **11/07/2011** à **19:40**

Bonjour,

j'ai contracté un prêt auprès d'une 2^{ième} banque et ouvert un compte dans cette même banque.

Tous les mois je provisionne le montant des échéances du prêt.

Suis-je en droit de résilier ce compte et imposer à la banque de prélever les échéances sur le compte de ma banque principale ?

Merci